

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DICOM 10 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Paris vu par Hollywood »

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres (jointe en annexe) pour l'exposition « Paris vu par Hollywood »

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9ème.commission,

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec la Cinémathèque française, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la Cinémathèque française, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.